L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 18 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

Trouvé—Une vache ayant de longues cornes. On peut la réclamer en s'adressant à Justin Marie, chemin de Gentilly, près du canal de desséchement, en payant les frais.
16mars—3f

DEMANDES.

On demande 1000 bébés blancs audessous de deux ans pour le Grand Prix de l'Exhibition de Bébés, qui aura lieu au Musée à Dix Sous de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7mars—

A VENDRE.

Perdu—Le mardi gras, une chienne de chasse de deux mois, dos blanc, tête et oreilles noires, un peu de jaune audessus des yeux et du côté droit. Une récompense sera donnée à la personne qui la ramènera à la Parfaite Union, rue des Remparts entre Dumaine et St-Philippe.
11mars—3f

A VENDRE—Une vacherie bien achalandée, contenant 28 vaches, avec tous les accessoires, ainsi que la bâtisse et les écuries. S'adresser coin Indépendance et Villeré.
14 mars—4f

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1|2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu	$495,464 05	
Primes sur risques de mer	41,553 52	
Primes sur risques de rivière	9,908 38	
		$546,925 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885		152,925 00
		$699,850 95
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$24,640 18	
Réassurances	107,189 75	
Primes sur risques non terminées	136,280 00	
		268,109 93
Primes nettes acquises		$431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		49,041 56
		$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu	$295,817 06	
de marine	23,755 20	
de rivière	3,112 66	
Pertes non ajustées	75,500 00	
	$398,184 92	
Commission d'agences	75,402 41	
Dépenses d'agences	8,865 20	
Taxes et licences	3,002 89	
Dépenses de bureau	28,172 46	
Dépenses casuelles	3,496 72	
		$517,124 60
		$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885		$15,000 00
ACTIF.		
Argent en caisse	$36,120 33	
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	86,100 00	
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0	71,400 00	
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	52,000 00	
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	57,055 60	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
		$317,675 93
Primes en voie de recouvrement		17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe		54,632 74
Prêts sur hypothèque		54,871 34
Effets à recevoir		2,885 00
Bons, actions et autres valeurs		12,819 52
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
		$463,077 98
PASSIF.		
Capital payé en plein	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	2,640 00	
Pertes non réglées	75,500 00	
Primes sur risques non expirés	136,280 00	
		$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY, Notaire.
20 janv—1m

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5. Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13. Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14. Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS.
No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—		
On fire risks		$232,018 08
On marine risks		13,821 98
On river risks		14,786 77
Total primiums		$260,626 83
Less unearned premiums		72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885		$188,309 83
LOSS PAID.		
On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	
		$155,975 93
Profit		$32,333 90
The company has the following assest:		
Real estate		$253,293 51
Bank, railroad and other stocks		96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge		124,446 06
Bills receivable		56,228 22
Premiums in course of collection		30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company		11,362 50
Judgments		4,335 00
Cash on hand		39,822 13
		$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13juin—

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowerline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisés en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos. 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex-notaire public, le 6 octobre 1862. (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17mars—17,24,31—7.14.17avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur et de bâtisses dans le Troisième District.

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,685—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 février 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No deux dans l'îlet borné par les rues Elmire, Remparts, Désiré et Bourgogne, anciennement Craps, et le dit lot mesure vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds et sept pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5.11,18,25.30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Columbus H. Allen vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 22 mars 1886, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terme non expiré d'un bail de la propriété connue comme le "Stonewall Rice Mill," (Moulin à riz Stonewall), situé au coin des rues Girod et Commerce, Nos 70 et 72 rue Girod—le dit bail étant comme suit:

1° à $25 00 par mois du 1er juin 1885 au 1er juin 1886.
2° à $30 00 par mois du 1er juin 1886 au 1er juin 1887.
3° $35 00 par mois du 1er juin 1887 au 1er juin 1888.
4° à $40 00 par mois du 1er juin 1888 au 1er juin 1890; le dit loyer est du mensuellement.

Et au cas où le dit bail ne se vendrait pas à prime alors on offrira:

2° Le droit d'occupation de la propriété décrite ci-dessus du jour de vente au 1er juin 1890.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil, du magasin en briques ou local No 42 Fulton et 41 rue Front.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs J. E. M. Siveri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,760—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot numéro onze, sur un plan connu comme plan de J. A. Board, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Conas, notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes sur le côté de la ligne du lot numéro dix et cent seize pieds six pouces sur le côté de la ligne du lot numéro douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Les dites bâtisses sont connues comme le magasin en briques ou local No. 42 rue Fulton et No 41 rue Front.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5.12.19.26—avril 2,6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. J. Weckerling vs Mme F. H. Erthel.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, MARDI, 23 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
12 mars—12 17 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Otcri vs. Joseph E. M. Siveri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de H. B. Conas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme magasin en briques ou local No 42 rue Fulton et 41 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Siveri a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 av1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

James R. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir:

Le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt-et-un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la dite rue New Levee et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds sur la ligne qui la divise du lot numéro quatre et cent vingt-et-un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six, le tout au pied américain.

Acquis par le défendeur de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18mars—18 25—avril 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. Kelting vs Mlle Extina Vandergriff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,261.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro vingt-six, sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Clinton, Millaudon, Wall et Esther. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize, sur un plan de Wm Forshey en l'année 1853; une copie est annexée à la vente faite à John C. Back, le 17 août 1875, pardevant Ernest Commagere, notaire; et mesurent chacun trente pieds à la rue Wall, sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces six lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergriff du plaignant, selon acte passé pardevant Ernest Commagere, notaire, le 8me jour d'octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5.12.19.26—2 6 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!

Martin Skenn vs J. W. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,928—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 mars 1886 à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, effets mobiliers divers, etc., contenu dans le local No 369 rue des Magasins, conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars—10.15.20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans l'îlet borné par les rues Philip, Soraparu et Water ou débarcadère public, et la rue Levée—avec les améliorations et machines, etc., ainsi que le droit de patente et franchises.

E. F. Del Bondio vs. Southern Manufacturing and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,024—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-dessus décrites, à savoir:

1° Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Soraparu, Water ou débarcadère public et Levée, désigné comme îlet "D," sur un plan de la ville de Lafayette, fait par Hugh Grant, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en la paroisse de Jefferson. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots onze et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Water ou débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds trois pouces et une ligne, entre lignes parallèles. Le lot numéro treize mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Water, vingt-cinq pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quatorze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quinze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et six lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze et quatre-vingt-dix pieds un pouce sur l'autre côté.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse dans cette affaire de Wm N. Brown par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 8 avril 1881. Ainsi que toutes les machines et installations qui se trouvent attachées à la dite propriété.

2° Et le droit de patente et franchises de la dite compagnie, (défendeur dans cette affaire) acquis du Commercial Manufacturing Company Consolidated of New York City et autres, par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 13 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 10me jour de février 1886, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Lucie Huet Herbelin vs. Jules Herbelin.—No 16,536.—Sur motion de P. L. Fourchy, avocat de la demanderesse; et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse, et la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 4 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Huet Herbelin et contre le défendeur Jules Herbelin, son époux, décrétant une dissolution de la communauté des biens et acquets, et une séparation de propriété entre elle et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de deux mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 19 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.

(Signé le 23 février 1886.)

W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 13me jour de mars, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.

CHAS. PARENT, Député-Greffier.
18 mars—

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER, administrateur, etc., vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Constance, Race et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—A douze (12) mois de crédit, l'acquéreur sera requis de fournir une sécurité acceptable au moment de l'adjudication pour le montant de son enchère, portant 7 pour cent par an de la date de la dite adjudication jusqu'à maturité, et devra aussi payer comptant, disons environ $200 pour couvrir les frais et les charges, et aussi un montant comptant suffisant pour couvrir le montant des taxes dûes, et 5 pour cent de frais d'avocat sur le montant de l'adjudication. Lesquels paiements comptant seront tous mis au crédit du compte de la dite sécurité.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 15me jour de mars 1886.

R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
17 mars—17, 20, 27—avril 3.

ANNONCSE JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norflet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1866, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée comme suit, à savoir: Lot numéro neuf, acheté de Isaac Boone, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex notaire, à la date du 11 juin 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12.19 26—avril 2 9 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Némours Lauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,636—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Pierre Némours Lauve, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mars—18,23,27.

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,183—Division A—Attendu que Cicero H. Dorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eben W. Dorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mars—18,23,27

Succession de Charles Feinour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,160—Divison C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Feinour, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 mars—17,21,26

Succession de Thomas Ericson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,868—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par August Koops, ci-devant curateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, les paiements faits ratifiés et le dit curateur déchargé.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16.20,25

Succession de Antoine Crespin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,175—Division D—Attendu que John R. Laskey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Crespin décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16mars—16,20,25.

Succession de William B. Koontz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13 404.—Division "E."—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve William B. Koontz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16 20,25.

Succession de Joseph A. Quintero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,140—Division A.—Attendu que Lamar C. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Quintero décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 mars—14 19 23.

Succession de Anna Maria Schmeiderer, femme de Samuel Rohli, et Samuel Rohli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,192—Division A—Attendu que Adolphe Rohli a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Anna Maria Schmeiderer, femme de Samuel Rohli, et de Samuel Rohli, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11 16 20

Succession de Bertrand Cestia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,838—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Hayle et Jules Domecq exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11,16,20

Succession de Mme Bridget Casey, femme de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,135—Division A—Attendu que Patrick Casey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Bridget Casey, femme de John Lane, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mars—13 17 21

Succession de Pierre Coussirat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,059—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présentés par George Grima, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11mars—11, 16, 20

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 17,039—Division B. Attendu que Mme veuve John Lassen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lassen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 mars—11,16,20

Succession de Michel Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1,039—Division C—Attendu que Joseph Bowling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Dietrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12mars—12.16.20

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C" Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,34.

Succession de Mathias Walter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,063—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Elizabeth Walter, tutrice naturelle, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 mars—9,13,18.

Succession de F. J. L. Crais.

COUR CIVILE DE DISTRCT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 14,944—Division A. Attendu que Mme Rosina Schöckler, Veuve F. J. L. Crais, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Joseph Lange Crais, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 mars—9,13,18.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Mullen vs. Veuve Michael Lyons, Veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,376—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 29 avril 1871, une esquisse exacte du dit plan est annexée à un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex-notaire en cette ville, le 16me jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante-deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, un pouce et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds six pouces de profondeur et face à la rue Girod; le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Girod, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17.24.31—avril 7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Charles Mooney vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,877—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Julie, anciennement Florida Landing, Freret, anciennement Pine, et Cypress, et désigné comme lot numéro deux cent trente-cinq sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, en date du 31 mai 1858, déposé en l'étude de Théodore O. Stark, ancien notaire en cette ville, connu comme plan numéro deux cent cinq. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la dite rue Locust sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Charles Mooney de Henry Riecke conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 9me jour de décembre 1876.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans la susdite affaire.
16mars—16,23,30 av6.13.17

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence sur la rue Franklin

Succession d'Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

No 16,720.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1886, il sera vendu, à l'encan—

Le lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Thalie et Erato, désigné comme lot No 10 et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 5|8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 363 rue Franklin.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et fera un dépôt 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
16 mars—16,27—avril 3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Groceries.

T. F. Young vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,163—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 mars 1886 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan au local ci-après décrit JEUDI 18 mars 1886 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le fond, installations, marchandises, etc., contenus dans le local No 398 rue du Camp et qui consistent en un grand assortiment de groceries de choix, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10mars—16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, vs. la succession de J. E. [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,998—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton maintenant le 7e district de cette ville, et désignés comme lots un, deux et trois de l'îlet No 22 B, lequel est borné par les rues First ou St-Charles, Short, Hampson et Washington. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue St-Charles sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et îlet que les lots ci-dessus et faisant partie du lot No onze, d'après le plan No 65 déposé au bureau de feu de Sello Magner, notaire de cette ville. La dite portion de terre mesure trente-cinq pieds de face à la rue Short sur quatre vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout ayant été acquis par feu Mme J. E. [illegible] de Mme Don C. Case d'après acte passé devant Wm H. Pascoe, notaire, en date du 21 février 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16mars—16,23 30 av6.13.14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,621.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:

I.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante-neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de S. Brueno d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.

II. Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles, plus ou moins plus bas que la rue des Champs-Elysées.

1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du Chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 113 fol 204.

2° Un morceau de terre mesurant trois arpents et demi de face sur le côté nord du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Acquis. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801. Livre 110 fol. 700. Livre 111 fol. 1007.

3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au côté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.

4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. La dite propriété est contiguë à la plantation Michon. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930.

—ET AUSSI—

Cinq (5) vaches.
Trois (3) chevaux.
Deux (2) mulets.
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon.
Et un lot d'outils sur la dite II propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27fév—27—6,13,20 27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaeffner, (Schaeffner) femme de James Work et James Work son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,032.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St André, désignés par les numéros un et deux conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le 6me jour d'octobre 1869.

Les dits lots mesurent comme suit: Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente-sept pieds cinq pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade à la rue Ste Marie de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes; et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce et six lignes.

Etant la même propriété que la dite Mme Marie Shaeffner (Schaeffner) a acquise de E. Tardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3,10,17,24,31—avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 16,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds de face à la rue Lafayette, trente-un pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent six pieds cinq pouces et une ligne sur la rue Freret et cent six pieds six pouces et deux lignes sur l'autre côté, le tout plus ou moins. Le dit lot ou portion de terre forme tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six qui le touche, lesquels lots sont désignés comme tels sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm. C. Jamison, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 24 avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26fév—26—5.12.19.26.30mars.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles Dorhauer vs ses créanciers—No 17,187 division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Dorhauer soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, LUNDI, le 19ème jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de nommer un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et aussi sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 mars—au 19 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edward H. Adams vs. ses créanciers—No 17,105—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin's Son & Co. vs Leurs Créanciers—No. 16,892, Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de J. P. Sarrazin's Son & Co., et les membres individuellement de ladite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, Esq, notaire en cette ville, le MERCREDI, 24eme jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application desdits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que A. A. Grandpré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 fev—3f au24 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. H. Allen vs. ses créanciers—No 16,252. Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Columbus H. Allen, individuellement et comme membre de l'ancienne maison Allen & Sykes, soit convoquée et tenue pardevant James Fahey notaire en cette ville le 26e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et fixer les termes et conditions d'après lesquels les propriétés rendues dans cette affaire et restant non vendues seront vendues et qu'avis en soit donné aux créanciers.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN,
17mars—3f au 26 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,9[illegible]—Michael Dowling vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr. Esq. notaire en cette ville, le MARDI, 30e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard McCloskey Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
25 fév—3f au 30 mars

Joseph Dunbar vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,859—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Joseph Dunbar et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ed. Kane, Jr., syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mars—12 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs. leurs Créanciers—No. 16,935—Division "B"—Ordre de Cour—La Cour ayant examiné la pétition ci-dessus enliassée, et les [illegible] annexés, et la Cour étant satisfaite que les débiteurs du pétitionnaire sont conformes à la loi, la cession de tous les biens de la raison sociale de Scannell & Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye individuellement et comme membres de la dite raison sociale, pour le bénéfice de leurs créanciers, est accepté par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné que les dits créanciers soit convoqués le 29me jour de mars 1886, pardevant Andrew Hero Jr. notaire, à 11 heures A. M., pour élire un syndic et voter pour ou contre la décharge de la dite raison sociale et les dits membres individuellement; il est de plus ordonné que toutes les procédures contre les personnes et contre les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendues.

Il est de plus ordonné que la réunion des dits créanciers soit autorisée pour fixer les termes de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs, et de déterminer si le syndic nommé par eux donnera cautionnement, et pour quel montant.

Il est de plus ordonné que E. D. White, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21fév—au 29 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John H. Campman vs ses Créanciers.—No 16,884.—Division D.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. Campman soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place, en cette ville, le lundi, 22me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et tous les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que R. H. Marr, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle Orléans, 16 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—3f au22mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs ses créanciers—No 16,987—Division A—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enliassée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthélemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.

Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
12mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Meyer vs. ses créanciers—No 17,106, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, LUNDI, le 12ème jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—A. & P. A. Villermin, vs Leurs Créanciers—No. 16,869, Division —.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de A. & P. A. Villermin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire en cette ville, Lundi le 22eme jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
16 fév—16.23—10,16,22 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CHARMANTE RESIDENCE

No. 297 rue Bourbon entre Esplanade et Quartier.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Esplanade, Quartier et Dauphine, désigné par le No. 2 et mesure 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 83 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en briques à un étage, avec mansarde, qui vient d'être parfaitement réparée et peinte, ayant six chambres, corridor d'entrée, grande galerie de côté, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres, une bâtisse en bois dans le fond, tuyaux à gaz, cuve, water works, lieux d'aisance, etc., etc., connue comme le numéro municipal 297 de la rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit, pour billets portant hypothèque spécial, privilèges et lien de vendeur avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, les bâtisses assurées et la police transférée au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1886 en sus du prix de son adjudication, et il est requis de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente, sur le prix de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Vente très positive.

7mars—7 13 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage avec un grand terrain No. 193 rue Derbigny, entre Dumaine et St-Philippe.

Veuve Marie Evelina Léaumont et als. vs. Marie Corinne Léaumont.

No 16,427—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 11 février 1886 et signé le 17 février 1886, et en vertu d'un ordre en date du 25 février 1886 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Derbigny et mesurant conformément au plan d'Edgard Pilié, architecte, du 26 février 1886, 43 pieds 3 pouces et 2 lignes (au pied américain) de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 7 pouces sur chacun des côtés et 44 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 7 chambres, galeries de côté, gaz dans toute la maison, lieux d'aisance, cuve, puits, grand terrain, etc., etc., et porte le numéro municipal No 193, Derbigny.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un crédit d'un ou un et deux ans au gré de l'acquéreur; les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et les bâtisses sur la dite propriété seront assurées pour leur pleine valeur et la police transférée au vendeur ou autre porteur des dits billets jusqu'à paiement final des dits billets; en cas de procès pour le paiement des dits billets, l'acquéreur aura à payer les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent sur le montant en litige en sus la portion au crédit du dit prix sera garantie par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les taxes de l'année courante seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant T. Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.
27fev—27—6.13.20.27.mars—3avril.

Terrains dans le Troisième District, coin des rues Laharpe et Rocheblave.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles.

Trois terrains situés dans le Troisième District, bornés par les rues Laharpe, Columbus, Tonti et Rocheblave, désignés par les Nos 20 21 et 22, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Laharpe sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 22 forme le coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1886 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 mars—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse de Jefferson.—Succession de Martin Schnider et épouse.—Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson, No 298.—Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la dite Cour, en date du 18 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart Sud-Ouest de l'îlet No 16, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Carrollton, dans la paroisse de Jefferson Etat de la Louisiane, ayant 145 pieds de face à la rue Cooper sur une profondeur de 155 pieds sur la rue Dakin; le dit îlet est borné par les rues Cooper, Dakin, Upperline et Addison, conformément à un plan de B. Bonson, voyer, en date du 10 mai 1847, déposé au bureau du Recorder de la dite paroisse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur tiendra en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 mars—18,27—avril 3,10 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de tailleurs, Draps, Casimirs, etc., etc.—Dans l'affaire de

Auguste Meyer contre ses Créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 17,106.

Vente par le Syndic provisoire.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 29 mars 1886, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, No 11 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 15 mars 1886, je procéderai à la vente de ce qui suit, savoir:

Le contenu de l'atelier de tailleurs No 11 rue du Camp, consistant en partie de vêtements confectionnés, draps, casimirs, garnitures etc., etc.

Le tout conformément au tableau enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
16 mars—16, 23,29

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de mode, vitrines, comptoirs, etc., etc.

H. A. S. Backer vs. ses créanciers—No 16,813.

PAR VINCENT & CIE—Alex. Levy, encanteur—VENDREDI, 19 mars 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 mars 1886, il sera vendu les articles de mode que contient le magasin No 32 rue de Chartres, à l'encoignure de la rue Douane, ainsi que les vitrines, comptoirs, miroirs, boîtes, etc. et le droit d'occuper le dit local jusqu'au 30 septembre 1886. 7mars—8,15,19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

L'emplacement de la propriété de l'Hôtel Southern, détruite par le feu, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie. Cette propriété de choix pour résidence, Nos. 189 et 191 rue Julie touchant à la rue Carondelet.

Vente en partage.

Mme Mary Henry et als. vs. Les Mineurs Geddes.

No 15,988—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus le 18 décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:

1° L'emplacement du Southern ou Continental Hotel, à l'encoignure nord-est des rues Carondelet et Julie, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Julie et Girod; le terrain mesure 43 pieds, 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur et face à la rue Carondelet de 95 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur sur une profondeur de 43 pieds, 4 pouces et 6 lignes, en commun avec le dit lot et autres, et ouvrant sur la rue Carondelet.

2° Deux résidences en briques à deux étages Nos. 189 et 191 rue Julie, dans l'îlet borné par les rues Julie, Girod, Carondelet et St. Charles; le terrain est composé de deux lots mesurant comme suit: Un lot mesure 21 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et l'autre lot mesure 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les dits lots se touchent et l'emplacement de l'Hôtel Southern détruit par le feu ci-dessus décrit ont l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet en usage avec les autres terrains de l'encoignure.

Les améliorations comprennent sur chacun des lots une résidence en briques à deux étages avec corridors et installation pour résidence et comme placement peut appeler l'attention des acquéreurs de propriétés.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, en billets d'acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, avec aussi les clauses pénales de 5 pour cent pour honoraires d'avocat pour assurer le paiement des billets; les améliorations devront être assurées pour toute leur valeur et les polices transférées au porteur des billets jusqu'à leur paiement final. Ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés pour l'année 1886 en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James B. Woulfe, notaire.
14 mars—14,20,27—avril 3,10,17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

40 Magnifiques vaches créoles laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 18 mars 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur l'ancienne habitation "Allard", en face du Bayou St-Jean.

40 Belles vaches laitières, de races Brama et Durham, toutes habituées à l'écurie, 25 avec de jeunes veaux, et la balance sur le point de vêler.

2 Beaux taureaux.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100 trois mois, et au-dessus de $100 six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 13 mars—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacements de choix pour bâtir près du Parc de Ville Supérieur, sans réserve à l'encan.

Succession de Robert Moores et femme.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 février 1886, dossier No 9,784, dans l'affaire de la succession de Robert Moores et de sa femme Cora A. Moores, née Cowand, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17, borné par les rues Chestnut, Market, Magazine ou Foucher et Broadway, (autrefois South Market), désigné comme lot No 1 et mesurant 23 pieds de face aux rues Chestnut et Broadway sur une profondeur et face sur la rue Foucher ou Magazine de 21[illegible] pieds, et formant le coin des rues Chestnut et Foucher et Broadway et Foucher, et faisant face à chacune des dites trois rues.

Conditions—Comptant au moment de passer l'acte, 20 pour cent à payer comptant sur les lieux pour lier l'acheteur.

Acte pardevant John G. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1886, en sus du montant de l'adjudication.
14 fév—14, 21, 28—mars 7, 14, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin double en briques à trois étages.

No 257 rue South Peters, entre les rues Delord et Calliope.

Succession de Samuel Laycock, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 17 février 1886, Dossier No 15,374, dans l'affaire de la succession de Samuel Laycock, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou block triangulaire, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Calliope et Triangle, désigné par le No 3 et mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue South Peters ou Nouvelle Levée, sur une profondeur de 55 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle Levée, adjacente à et le séparant du lot No 2; puis 37 pieds 9 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, le séparant aussi du lot No 2, puis faisant face à la rue Triangle 22 pieds 11 pouces, et une profondeur de 48 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, et le divisant du lot No 4, puis une autre profondeur de 48 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle-Levée et faisant face sur une allée en commun, au point de départ sur la rue Nouvelle-Levée, le tout en mesure américaine, d'après un plan à l'endroit de la vente et d'après un autre plan aussi, de A. De Armas, voyer, daté le 10 mai 1878.

Les améliorations consistent en un **magasin en briques à trois étages** faisant face aux rues Nouvelle Levée ou South Peters et Triangle et connu comme le No 257 rue South Peters et occupé par une tonnerie.

Conditions—Comptant au moment de passer les titres, 10 0/0 devant être payé sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 fév—21.28—7.14.21.27 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions d'Assurance et de Chemin de fer.

Bons du City Rail Road.

Succession de Mme Euphemia E. Judson, Dossier No 16,068 à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mars 1886, Dossier No 16,068 pour le compte de la succession de Mme Euphemia E. Judson, décédée, à l'encan il sera vendu—

15 Actions du fonds capital du N. O. Insurance Co. de $50 chacune.

3 Actions du fonds capital du Factors & Traders Insurance Co. de $100 00 chacune.

2 Actions du fonds capital du N. O. City R. R. Co. de $100 chacune.

5 Bons du N. O. City R. R. Co. $100 00 chacun.

Conditions—Comptant avant transfert.
11 mars—11, 14, 17 au 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable pour famille.

Une maison en bois à deux étages.

No 140 rue Clio.

Succession de Victoire Azélie Mader, décédée.

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu et signé le 11me jour de février 1886, dossier No 16,784, dans l'affaire de la succession de Victoire Azélie Mader, décédée, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Cette résidence agréable et confortable en bois à deux étages, avec toiture en ardoises, connue comme le No 140 rue Clio, entre les rues St Charles et Prytanée, îlet borné par la rue Erato, ayant de grands salons doubles et corridors en haut et en bas et de 10 à 12 chambres en tout, cour, cave, citerne, etc. avec le gaz dans toute la maison, cuve pour bains, lieux, fond, cuisine en arrière, etc.

La maison a des cheminées en marbre, est à proximité des chars, de la Place Margaret, etc., et est louée jusqu'au 30 septembre 1886, à un loyer nominal de $30.00 par mois et peut être visitée avec une carte de l'encanteur.

Le lot de terre mesure 29 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces entre lignes parallèles, et est désigné comme le No 15 de l'îlet No 24, borné par les rues Clio, Erato, Prytanée et St-Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets de crédit devant être divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées, et les taxes dues et exigibles en 1886 assumées en plus de l'enchère, et un dépôt au comptant de 10 0/0 devra être fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 fév—14,21,28—7,14,20mars

PAR THOMAS WOOLEDGE.

VENTE A L'ENCAN.

Vente de l'étalon de race "George W. Nott" (Sawney) Benjamin Ory vs. Edmond Souchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,560—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District Division D, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à l'écurie de W. B. Leonard, 76 rue Baronne, jeudi, 18 mars 1886 à 11 heures du matin, l'étalon ci-après dépeint:

L'étalon marron "George W. Nott" (Sawney), né en 1881 de Alarm dam Mandane, par Lexington, second dam Sally Bowen, par [illegible] Hooten, troisième dam Quiz, par Bertrand.

Conditions—Comptant à la vente.

THOMAS WOOLEDGE, Encanteur.
7 mars—10f

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE,

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième Districts.

La résidence cottage à deux corps de logis, Nos 104 et 106 rue Rousseau.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Orange, près Tchoupitoulas, connue comme Kiley's Cotton Pickery.

Succession de WILLIAM KILEY, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,476.—

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 19 février 1886, Dossier No 16476, pour le compte de la succession de William Kiley, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

1. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Race et Orange, désigné par la lettre B. La dite portion de terre mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Orange sur une profondeur de 70 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas qui le divise du lot A, et 81 pieds 4 pouces sur le côté de la ligne opposée, et 28 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, qui est oblique.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages connue comme Kiley's Cotton Pickery.

2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre A, et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une RESIDENCE COTTAGE à deux corps de logis, connue comme les Nos 104 et 106 de la rue Rousseau.

Les mesures ci-dessus sont toutes, plus ou moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. Schmander, voyer, datés—février 1886.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.
24 fév—24 28 mars7 14 21 27

L'Abeille de la
Bureaux : No
NOUVEL
JEUDI, 18
VAPE
COMPAGNIE
RED ST
LIGNE
NEW CA
SERVICE
Ligne régulière
CHEMINS
Mississippi V
LEON QUE
BASILE
No 84 - - Rue
FEUILL
Garde